



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 5664

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la statut des policiers municipaux et ruraux. La loi portant statut de la fonction publique territoriale avait prévu l'obligation pour l'Etat d'organiser, par décret, les carrières des fonctionnaires territoriaux, catégorie à laquelle appartiennent les policiers municipaux et ruraux. Or, il semblerait que, malgré l'avis favorable des instances concernées, ces décrets ne sont toujours pas publiés. Il lui demande de bien vouloir lui apporter tous les éléments de réponse sur cette affaire.

Texte de la réponse

Conscient de la place et du rôle des polices municipales, le Premier ministre a confié, sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, une mission d'étude et d'examen approfondi de ce dossier à M. Patrick Balkany, député des Hauts-de-Seine. Seront notamment et prioritairement abordées les questions relatives aux missions mais aussi au recrutement, à la formation et au statut des policiers municipaux. C'est pourquoi il a paru opportun de différer la publication des décrets portant statut particulier des fonctionnaires de police municipale dans la rédaction qui avait été soumise au conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 10 février dernier. Ces projets seront reexaminés en tant que de besoin au vu des conclusions auxquelles le Gouvernement aboutira à l'issue des travaux de la mission susmentionnée.

Données clés

Auteur : [M. Ueberschlag Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5664

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2883

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3702